



Berce du Caucase

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a été introduite sur le continent américain pour des raisons horticoles et répertoriée pour la première fois au Québec en 1990.

Au Québec, elle est une plante exotique envahissante. Sa sève contient des toxines. Ces dernières sont activées par la lumière et rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages aux cellules cutanées superficielles (lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves).

Effets sur la santé

La sève est liquide, incolore et inodore, et est exsudée sur toutes les parties de la plante. Le contact avec la sève de la plante est indolore, mais les toxines qu'elle contient peuvent produire des dermatites jusqu'à 48 heures après l'exposition. Après guérison des plaies, des taches brunes ou blanches peuvent persister pendant plusieurs mois, voire quelques années, sur les régions affectées et ces dernières peuvent demeurer photosensibles (sensibles à la lumière). Pour plus d'information, consultez le [Portail santé mieux-être](#).

La plante colonise les milieux perturbés et humides (le long des berges de cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes) mais peut aussi se retrouver dans les prés et terrains vagues. Parce qu'elle produit une très grande quantité de graines, elle se disperse rapidement sans toutefois occuper nécessairement de grandes superficies.

Étant donné le caractère envahissant de cette plante et ses propriétés toxiques, il est important de freiner sa dispersion et d'éviter d'y être exposé. L'arrachage manuel ou mécanique est possible, mais doit être fait en prenant des mesures de protection adéquates, car il comporte un risque élevé d'exposition.

Arrachage manuel ou mécanique

Il est très important de limiter la propagation de la berce du Caucase, de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Dans la mesure du possible, il faut éliminer la plante et détruire sa repousse.

Avant d'effectuer tout arrachage, il faut prendre les mesures de sécurité suivantes pour éviter l'exposition à la sève toxique :

- couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (pantalons longs, manches longues et gants à manchons longs);
- enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers;
- protéger les yeux ou tout le visage (visière);
- s'assurer que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par des gouttes de sève ou des débris de plante;
- préférer l'utilisation d'un couteau ou d'une pelle ronde pour couper les tiges et les racines;
- laver les outils en contact avec la sève de la plante (sécateur, débroussailleuse, etc.).

D'une manière générale, pour se débarrasser des plants coupés, il faut les sécher en les plaçant dans des sacs en plastiques robustes et hermétiques exposés au soleil pendant un minimum d'une semaine.

Si seules les tiges sont coupées et que la racine survit, la plante pourra produire de nouvelles tiges au cours de la même année et l'année suivante. Il est donc important de sectionner les racines de la plante à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ronde ou d'un couteau rigide à long manche pour la retirer du sol.

Signalement de la berce du Caucase

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, communiquez avec votre municipalité ou, encore, appelez le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616.

Ne pas confondre avec la berce laineuse (ou grande berce)

Comme pour tout signalement d'une espèce exotique envahissante, il importe de bien identifier l'espèce en question afin de ne pas la confondre avec une espèce indigène du Québec qui n'est pas envahissante et qui ne pose pas de risque pour l'environnement, la santé ou l'économie. C'est le cas de la berce laineuse (ou grande berce), une plante indigène au Québec qui est non toxique et qui ressemble beaucoup à la berce du Caucase. Consultez la fiche [Identification de la berce du Caucase](#) pour bien comparer les deux espèces.